

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2010

Présents :

M. GATELIER Jean-François,	Bourgmestre-Président ;
MM. DUCARME F., POU CET M., HANON Ph.,	Echevins ;
M. SCHEPERS Ch., Mme DEBRUXELLES A., MM. ALBESSART Ph., DEMEULDRE A., LALMANT A., LEGROS B. , KNOPS C., Mmes MICHAUX Sylvie, BERHIN J., M. HUBERT Ph., Mme CRENERINE M.,	Conseillers ;
Mme SCHEPERS M., à titre consultatif,	Présidente du CPAS ;
M. GUILLAUME J-J.,	Secrétaire Communal.



On passe à l'Ordre du jour :

- 1. PRESENTATION « WALLONIE WEEK-END BIENVENUE » des 14-15/05/2011 par Mme Virginie DENIS, responsable O.T.**
- 2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 DECEMBRE 2010 : Approbation.**
- 3. DECISIONS DE L'AUTORITE DE TUTELLE : Communication.**
- 4. F.E. STE-VIERGE à SAUTIN – MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2 DE 2010 : Avis.**
- 5. F.E. MARIE-MEDIATRICE à SIVRY – BUDGET 2011 : Avis.**
- 6. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SIVRY-RANCE ET LA SOCIETE D'HISTOIRE REGIONALE – MUSEE DU MARBRE : Adoption.**
- 7. SUBVENTION COMMUNALE 2011 A L'ASBL ESPACE NATURE DE LA BOTTE DU HAINAUT : Décision à prendre.**
- 8. SUBVENTION COMMUNALE 2011 A L'ASBL SOCIETE D'HISTOIRE REGIONALE – MUSEE DU MARBRE : Décision à prendre.**
- 9. SUBVENTION COMMUNALE 2011 A L'ACADEMIE DE MUSIQUE DE LA BOTTE DU HAINAUT : Décision à prendre.**
- 10. SUBVENTION COMMUNALE 2011 A L'OFFICE COMMUNAL DU TOURISME : Décision à prendre.**
- 11. SUBVENTION COMMUNALE 2011 A L'ASBL « LA CHENILLE », CRECHE COMMUNALE : Décision à prendre.**
- 12. SUBVENTIONS COMMUNALES 2011 A DIVERSES ASSOCIATIONS : Décision à prendre.**
- 13. TAXE COMMUNALE 2011-2013 ADDITIONNELLE A L'IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES : Arrêt.**
- 14. RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION ET LES AFFAIRES DE LA COMMUNE :**
 - I. Synthèse du projet de budget**
 - II. Note sur la politique générale et financière de la commune**
 - III. Situation de l'Administration et des affaires de la commune**
- 15. BUDGET COMMUNAL ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE 2011 : Arrêt.**
- 16. ASBL « LA CHENILLE » CRECHE COMMUNALE – GARANTIE BANCAIRE : Décision à prendre.**
- 17. TRAVAUX DE RENOVATION DU CENTRE CULTUREL LOCAL : Accord de principe et sollicitation des subventions.**
- 18. ANCRAGE COMMUNAL 2007-2008 – LOGEMENTS D'INSERTION : Relocalisation de l'opération.**
- 19. PROJET ECOTEAM : Candidature à l'appel à projet.**
- 20. ORGANISATION DU SERVICE INCENDIE : Approbation protocole d'accord, constitution d'une pré-zone opérationnelle.**
- 21. STATUT ADMINISTRATIF PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATIONS : Décision à prendre.**
- 22. IGRETEC – A.G. 20/12/2010 – MANDAT IMPERATIF : Décision à prendre.**
- 23. INTERSUD – A.G. 22/12/2010 – MANDAT IMPERATIF : Décision à prendre.**
- 24. A.I.E.S.H. – A.G. 29/12/2010 – MANDAT IMPERATIF : Décision à prendre.**



1. PRESENTATION « WALLONIE WEEK-END BIENVENUE » des 14-15/05/2011 par Mme Virginie DENIS, responsable O.T.



2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 02 DECEMBRE 2010 : Approbation.

Le procès-verbal du Conseil Communal du 2 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.



3. DECISIONS DE L'AUTORITE DE TUTELLE : Communication.



4. F.E. STE-VIERGE à SAUTIN – MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2 DE 2010 : Avis.

Vu le budget 2010 de la Fabrique d'Eglise La Sainte Vierge de Sautin ;

Vu la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2010 de la Fabrique d'Eglise La Sainte Vierge de Sautin sans intervention communale complémentaire ;

Vu la loi du 4 mars 1870 soumettant les budgets des Fabriques d'église à l'avis du Conseil communal ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Article 1 – d'émettre un avis favorable sur la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2010 de la Fabrique d'Eglise La Sainte Vierge de Sautin sans intervention communale complémentaire.

Article 2 – de joindre la présente délibération à la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2010 de la Fabrique d'Eglise La Sainte Vierge de Sautin pour approbation.

Article 3 – de transmettre la présente délibération à la Fabrique d'Eglise La Sainte Vierge de Sautin pour information.



5. F.E. MARIE-MEDIATRICE à SIVRY – BUDGET 2011 : Avis.

Vu le Budget 2011 de la Fabrique d'Eglise N-D Marie-Médiatrice de Sivry sollicitant une intervention communale de vingt et un mille trois cent septante-cinq euros septante-huit cents (21.375,78-EUR) ;

Vu l'article 1 de la loi du 4 mars 1870 soumettant les budgets des Fabriques d'Eglise à l'avis du Conseil communal ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Article 1 – d'émettre un avis favorable sur le Budget 2011 de la Fabrique d'Eglise N-D Marie-Médiatrice de Sivry avec une intervention communale vingt et un mille trois cent septante-cinq euros septante-huit cents (21.375,78-EUR) ;

Article 2 – de transmettre la présente délibération à la Fabrique d'Eglise N-D Marie-Médiatrice de Sivry pour information.

Article 3 – de joindre la présente délibération au Budget 2011 de la Fabrique d'Eglise N-D Marie-Médiatrice de Sivry pour approbation.



6. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SIVRY-RANCE ET LA SOCIETE D'HISTOIRE REGIONALE – MUSEE DU MARBRE : Adoption.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment les articles L3331-1 à 9 ;

Vu la circulaire du 14/02/2007 du Ministre Régional Wallon des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu le Décret du 22 novembre 2007 (MB du 21/12/2007) du Gouvernement régional wallon ayant trait à l'exercice de la tutelle administrative sur les autorités locales ;

Vu les dispositions du CDLD en ses articles L3121-1 et suivants reprenant le champ d'application et la procédure de la tutelle générale d'annulation ;

Considérant qu'un projet de convention a été soumis à l'accord du Conseil Communal le 2/12/2010, que celui-ci a donné un accord de principe au projet de convention à condition de l'amender et de le soumettre à l'accord du Conseil Communal lors de sa prochaine séance ;

Vu le nouveau projet amendé de convention de partenariat entre l'ASBL « Société d'Histoire Régionale de Rance – Musée du Marbre » et l'Administration Communale ;

Considérant que cette ASBL ayant son siège à Rance, Grand' rue 22, reconnue par la Communauté Française dans le cadre du Décret des Musées en catégorie C, a fait l'objet d'investissements importants de l'ordre d'un million d'euros en vue de maintenir et d'améliorer le patrimoine immobilier de l'ASBL afin d'une mise en valeur optimale des collections dans un cadre approprié et accueillant ;

Vu la vocation « para-publique » de cette ASBL de par son objet social et la nature des institutions subventionnant ses activités (Région Wallonne, Communauté Française) ;

Considérant que les activités développées par cette ASBL contribuent manifestement de l'intérêt général ;

Considérant qu'il entre dans les compétences de la Commune de Sivry-Rance de soutenir de telles initiatives ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

- De marquer son accord sur les termes du projet de convention de partenariat spécifique entre la Commune de Sivry-Rance et l'ASBL « Société d'Histoire régionale de Rance – Musée du Marbre », convention dont le texte est intégralement repris en annexe et qui fera partie intégrante de la présente délibération.
- La convention prendra a cours le 1^{er} janvier 2011 et la subvention de 10.000 € telle que reprise à l'article 1 de la convention sera prévue au budget 2011 sous l'article 762/33202.
- La présente décision et ses annexes seront transmises au Gouvernement Wallon aux fins d'exercice de la Tutelle générale d'annulation.



7. SUBVENTION COMMUNALE 2011 A L'ASBL ESPACE NATURE DE LA BOTTE DU HAINAUT : Décision à prendre.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment les articles L3331-1 à 9 et L3122-2, 5° ;

Vu la circulaire du 14/02/2007 du Ministre Régional Wallon des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu le Décret du 22/11/2007 (MB du 21/12/2007) du Gouvernement Régional Wallon ayant trait à l'exercice de la tutelle d'annulation ;

Attendu qu'au budget ordinaire de l'exercice 2011 sont inscrits des crédits octroyant une subvention à l'ASBL « Espace Nature de la Botte du Hainaut » ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Art.1 : d'octroyer une subvention communale pour l'exercice 2011 à l'ASBL « Espace Nature de la Botte du Hainaut » et de l'imputer sur l'article budgétaire suivant :

Art. 762/33202 . ASBL « Espace Nature de la Botte du Hainaut » 20.000,00

Art.2 : de liquider la subvention suivant la convention de partenariat entre la commune et l' asbl « Espace Nature de la Botte du Hainaut » selon les modalités définies dans la dite convention.

Art.3 : de conditionner la liquidation du solde du subside communal à la présentation d'un compte de recettes et dépenses par la dite association.

Art.4 : de transmettre la présente délibération à l'autorité de tutelle dans les quinze jours de son adoption et pour information aux associations concernées.



8. SUBVENTION COMMUNALE 2011 A L'ASBL SOCIETE D'HISTOIRE REGIONALE – MUSEE DU MARBRE : Décision à prendre.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment les articles L3331-1 à 9 et L3122-2 – 5° ;

Vu la circulaire du 14/02/2007 du Ministre Régional Wallon des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu le Décret du 22/11/2007 (MB du 21/12/2007) du Gouvernement Régional Wallon ayant trait à l'exercice de la tutelle d'annulation ;

Attendu qu'au budget ordinaire de l'exercice 2011 sont inscrits des crédits octroyant une subvention à l'ASBL « Société d'Histoire régionale de Rance – Musée du Marbre » ;

DECIDE, PAR 13 OUI ET 1 NON:

Art.1 : d'octroyer une subvention communale pour l'exercice 2011 à l'ASBL « Société d'Histoire régionale de Rance – Musée du Marbre » et de l'imputer sur l'article budgétaire suivant :

Art. 762/33202 . ASBL « Société d'Histoire régionale de Rance – Musée du Marbre » 10.000,00 €

Art.2 : de liquider la subvention suivant la convention de partenariat entre la commune et l'asbl « Société d'Histoire régionale de Rance – Musée du Marbre » selon les modalités définies dans la dite convention.

Art.3 : de conditionner la liquidation du solde du subside communal à la présentation d'un compte de recettes et dépenses par la dite association.

Art.4 : de transmettre la présente délibération à l'autorité de tutelle dans les quinze jours de son adoption et pour information aux associations concernées.

A l'unanimité, le Conseil communal accepte que soit actée la justification du vote négatif de M. Charles SCHEPERS, Conseiller communal.

En résumé, l'intéressé justifie son vote sur l'attitude incohérente selon lui, de l'opposition, celle-ci votant régulièrement non à tous les points concernant la création d'une crèche sous prétexte de l'implication financière communale, Il ne comprend pas que l'opposition puisse soutenir financièrement une institution n'employant qu'une personne alors qu'elle refuse de le faire pour une autre permettant la création de 11 emplois.



9. SUBVENTION COMMUNALE 2011 A L'ACADEMIE DE MUSIQUE DE LA BOTTE DU HAINAUT : Décision à prendre.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment les articles L3331-1 à 9 et L3122-2 – 5° ;

Vu la circulaire du 14/02/2007 du Ministre Régional Wallon des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu le décret du 22/11/2007 (MB du 21/12/2007) du Gouvernement Régional Wallon ayant trait à l'exercice de la tutelle d'annulation ;

Attendu qu'au budget ordinaire de l'exercice 2011 sont inscrits les crédits octroyant un subside à l'Académie de musique de la Botte du Hainaut ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Art.1 : d'octroyer une subvention communale pour l'exercice 2011 à l'Académie de musique de la Botte du Hainaut et de l'imputer sur l'article budgétaire suivant :

Art. 762/332/02 . Académie de musique de la Botte du Hainaut 3.720,00€

Art.2 : de conditionner la liquidation du subside annuel communal à la présentation d'un compte annuel de recettes et dépenses au Collège communal dans les 6 mois de la fin d'exercice.

Art.3 : le droit à la subvention ne sera acquis qu'à partir du moment où aucune dette n'est due à l'Administration communale.

Art.4 : de transmettre la présente délibération à l'autorité de tutelle et pour information aux associations concernées.



10. SUBVENTION COMMUNALE 2011 A L'OFFICE COMMUNAL DU TOURISME : Décision à prendre.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment les articles L3331-1 à 9 et L3122-2 – 5° ;

Vu la circulaire du 14/02/2007 du Ministre Régional Wallon des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu le décret du 22/11/2007 (MB du 21/12/2007) du Gouvernement Régional Wallon ayant trait à l'exercice de la tutelle d'annulation ;

Attendu qu'au budget ordinaire de l'exercice 2011 sont inscrits les crédits octroyant un subside à l'ASBL Office communal du Tourisme de Sivry-Rance ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Art.1 : d'octroyer une subvention communale pour l'exercice 2011 à l'ASBL Office communal du Tourisme de Sivry-Rance et de l'imputer sur l'article budgétaire suivant :

Art. 56102/332/01 ASBL Office communal du Tourisme de Sivry-Rance 24.000,00€

Art.2 : de conditionner la liquidation du subside annuel communal à la présentation d'un compte annuel de recettes et dépenses au Collège communal dans les 6 mois de la fin d'exercice.

Art.3 : le droit à la subvention ne sera acquis qu'à partir du moment où aucune dette n'est due à l'Administration communale.

Art.4 : de transmettre la présente délibération à l'autorité de tutelle et pour information aux associations concernées.



11. SUBVENTION COMMUNALE 2011 A L'ASBL « LA CHENILLE », CRECHE COMMUNALE : Décision à prendre.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment les articles L3331-1 à 9 et L3122-2 – 5° ;

Vu la circulaire du 14/02/2007 du Ministre Régional Wallon des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu le décret du 22/11/2007 (MB du 21/12/2007) du Gouvernement Régional Wallon ayant trait à l'exercice de la tutelle d'annulation ;

Attendu qu'au budget ordinaire de l'exercice 2011 sont inscrits les crédits octroyant un subside à la crèche l'ASBL « La Chenille » ;

DECIDE, PAR 8 OUI ET 6 ABSTENTIONS :

Mme DEBRUXELLES A., MM. ALBESSART Ph., DEMEULDRE A., KNOPS C., M. HUBERT Ph., Mme CRENERINE M., Conseillers Communaux; justifiant leur abstention par la présence d'antennes de télécommunication à proximité du site de la crèche, et que cette nouvelle infrastructure risque à terme de générer la suppression des emplois d'accueillantes conventionnées sur l'entité.

Art.1 : d'octroyer une subvention communale pour l'exercice 2011 à la crèche l'ASBL « La Chenille » route de Mons, 72 à 6470 SIVRY-RANCE et de l'imputer sur l'article budgétaire suivant :

Art. 835/33202 Crèche ASBL « La Chenille » 11.615,00€

Art.2 : de conditionner la liquidation du subside annuel communal à la présentation d'un compte annuel de recettes et dépenses au Collège communal dans les 6 mois de la fin d'exercice.

Art.3 : le droit à la subvention ne sera acquis qu'à partir du moment où aucune dette n'est due à l'Administration communale.

Art.4 : de transmettre la présente délibération à l'autorité de tutelle et pour information à l'association concernée.



12. SUBVENTIONS COMMUNALES 2011 A DIVERSES ASSOCIATIONS : Décision à prendre.

Revu les délibérations du Conseil communal des 26/11/2009 et 19/05/2010 portant décision d'accorder une subvention communale pour l'exercice 2010 aux associations produisant un bilan financier et moral déterminé par le Collège communal ;

Attendu qu'au budget ordinaire de l'exercice 2011 sont inscrits des crédits octroyant des subsides à diverses associations ;

Vu la circulaire relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions (M.B. du 18/03/2008) ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Art.1 : d'octroyer une subvention communale pour l'exercice 2011 aux associations dont le détail figure ci-dessous et de les imputer sur les articles budgétaires suivants:

Art. 561/332/01

. ASBL Maison du Tourisme de la Botte du Hainaut 1.189,50 €

Art. 72201/332/01

. Subvention « Via Perfecta » 500,00 €

Art. 761/332/02 Subsidés aux associations de jeunesse

. Jeunesse de Grandrieu 250,00 €
 . Jeunesse de Montbliart 250,00 €
 . Jeunesse de Sautin 250,00 €
 . Jeunesse de Sivry 250,00 €
 Fédération des scouts 250,00 €

Art. 762/332/02 Subsidés aux associations culturelles

. Repas du cœur 250,00 €
 . Les Abeilles de l'Helpe et de la Thure 50,00 €
 . Chorale St Aldegonde de Rance 250,00 €
 . Chorale "La Clé" de Sivry 250,00 €
 . Royale Fanfare communale de Sivry 870,00 €
 . Fanfare Royale « Union » de Rance 870,00 €
 . Ensemble Motivation « COGEMO » 250,00 €
 . L'Art en notre botte 250,00 €
 . ASBL Accueil Renaissance et Renouveau pour les enfants de Tchernobyl 250,00 €

Art. 763/332/02 Subsidés pour fêtes et cérémonies

. Amicale 3X20 « La Rançoise » 250,00 €
 . Amicale 3x20 « Grandrieu » 250,00 €
 . Amicale des Pensionnés de Sivry 250,00 €
 . F.N.C. Association patriotique de Sivry-Rance 350,00 €
 . Comité des fêtes de Rance 845,00 €
 . Comité des fêtes de Grandrieu 350,00 €
 . Comité des fêtes de Montbliart 350,00 €
 . Comité des fêtes de Sivry 1.340,00 €

Art. 764/332/02 Subsidés aux associations sportives

. Tennis de table de Rance 500,00 €
 . ASBL Etoile Chevrotine 500,00 €
 . ASBL Racing club de Rance 750,00 €
 . SIVRY-SPORTS 750,00 €
 . Pétanque Club « Les Marsupilamis » de Sautin 200,00 €
 . Boulette de Sivry 100,00 €
 . Club cycliste 100,00 €
 . Crosse Chevrotine 100,00 €
 . Messagers aériens 100,00 €
 . Coureurs de la Thure 100,00 €
 . Judo Club 100,00 €
 . Aéromodélisme 100,00 €
 . M.F.C. Mini-foot Sivry 100,00 €
 . F.B.S. Mini-foot Rance 100,00 €
 . "Les Fagnards" pétanque de Sivry 200,00 €
 . SIVRY Gym 200,00 €

Art. 767/332/02

. Subvention amicale bibliothèque 2.500,00 €

Art. 778/33202

Subvention ASBL Les Territoires de la Mémoire 125,00 €

Art. 79090/332/03

Subvention à la laïcité 1.240,00 €

Art. 84901/332/02

. Subvention C.H.O.C. 100,00 €

Art. 835/33202

. Subvention O.N.E. Rance 200,00 €

. Subvention O.N.E. Sivry 200,00 €

Art.2 : d'imposer aux diverses associations et ASBL recevant un subside communal de minimum 50 €, la production d'un bilan moral et financier, dont le modèle a été déterminé par le Collège communal.

Art.3 : de conditionner la liquidation du subside annuel communal à la présentation dudit document au Collège communal dans les 6 mois de la fin d'exercice. Pour les organismes soumis à la comptabilité légale, le document-type sera remplacé par une copie de leurs comptes annuels.

Art.4 : le droit à la subvention ne sera acquis qu'à partir du moment où aucune dette n'est due à l'Administration communale.

Art.5 : de transmettre la présente délibération pour information aux associations concernées.



13. TAXE COMMUNALE 2011-2013 ADDITIONNELLE A L'IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES : Arrêt.

Revu notre délibération du Conseil communal du 14 novembre 2007 approuvée par l'autorité de tutelle en séance du 29 novembre 2007 établissant au profit de la commune pour les exercices 2008 à 2013, une taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques domiciliées dans la Commune au 1er janvier de l'année qui donne son nom à cet exercice ;

Vu la première partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-30 ;

Vu le décret du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ayant trait à l'exercice de la tutelle administrative sur les autorités locales ;

Vu l'article L3122-2,7° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation selon lequel la délibération communale relative à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques fait à présent l'objet de la tutelle générale d'annulation avec transmission obligatoire ;

Vu le Code des Impôts sur les revenus 1992 et notamment les articles 465 à 469 ;

Vu la circulaire du Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique de la Région wallonne, M. P. FURLAN du 23 septembre 2010, relative à l'élaboration du budget communal pour 2011 ;

Vu la circulaire relative à l'établissement des règlements fiscaux de Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville de la Région wallonne du 5 octobre 2010 ;

Vu les finances communales;

Sur proposition du Collège communal;

A R R E T E, A L'UNANIMITE :

ART. 1 - Il est établi au profit de la commune pour les exercices 2011 à 2013, une taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques domiciliées dans la Commune au 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à cet exercice.

ART. 2 - Le taux de cette taxe est fixé pour tous les contribuables à **8,2 %** de la partie de l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat pour le même exercice.

ART. 3 - L'établissement et la perception de la présente taxe communale s'effectueront par les soins de l'Administration des Contributions directes, comme stipulé à l'article 356 du Code des Impôts sur les revenus.

ART. 4 - La présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon, tutelle générale d'annulation Monsieur Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, rue Van Opré 91 à 5100 Namur. Elle deviendra exécutoire dans le délai prescrit à l'art. L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.



14. RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION ET LES AFFAIRES DE LA COMMUNE :

I Synthèse du projet de budget

II Note sur la politique générale et financière de la commune

III Situation de l'Administration et des affaires de la commune

Vu l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Le COLLEGE COMMUNAL présente, au Conseil communal, le rapport accompagnant le projet de budget de l'exercice 2011.

I - SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET

I - SERVICE ORDINAIRE

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
	En €		En €
Fonds	1.326.319,11	Personnel	2.349.100,31
Taxes et redevances	476.550,00	Fonctionnement	755.466,54
IPP et centimes additionnels	1.762.570,51	Transfert	1.553.850,12
Subventions Fonctionnement Enseignement	206.929,86	Dette	596.692,11
Autres recettes	1.535.345,33	Prélèvement	0,00
Total :	5.307.714,81	Total :	5.255.109,08

Boni exercice propre : 52.605,73 €

BONI GENERAL (exercice propre + exercices antérieurs) : 555.898,17 €

Valeur d'un centime additionnel Précompte immobilier : 271,28

Valeur d'un % impôt personnes physiques : 119.780,27

II - SERVICE EXTRAORDINAIRE

Montant global des dépenses (exercice propre + exercices antérieurs) : 1.599.784,94 €

Ventilation des voies et moyens

Fonds de réserve extraordinaire	365.806,94
Emprunts	377.938,00
Leasing	130.000,00
Subsides	576.572,00

BONI GENERAL : 1.879.314,86 €

II - NOTES SUR LA POLITIQUE GENERALE ET FINANCIERE DE LA COMMUNE

L'amélioration des finances communales nous permet de présenter un budget à l'ordinaire en boni de 52.605,73€. Cette amélioration des finances communales peut s'expliquer par la conjugaison de plusieurs facteurs. D'une part, les recettes ont augmenté de 23 % en 5 ans. La revalorisation de la dotation de la Région en faveur des communes rurales, l'adéquation entre les appels à projets régionaux de la Région Wallonne (EPN, Extrascolaire, Maison des Aînés, ...) et l'augmentation de la population en sont les principales raisons. D'autre part, les dépenses respectent les prévisions budgétaires. Les dépenses de fonctionnement prennent notamment en compte nos efforts d'économie d'énergie. Les dépenses des organismes para-communales sont maîtrisées par une plus grande responsabilisation des différents acteurs, et enfin, la diminution de la pression de la dette sur les dépenses courantes est de plus en plus perceptible. En 2007, le remboursement de notre dette représentait 14,09 % du budget ordinaire, pour le budget 2011, cela ne représentera plus que 11,35 %.

Ces paramètres engendrent des retombées heureuses tant pour la commune que ses citoyens. D'une part, nous pouvons nous permettre de réduire la pression fiscale exercée sur les habitants par la diminution de son taux à l'IPP, passant de 8,5 % à 8,2 %. D'autre part, les marges dégagées nous permettent de garantir auprès d'acteurs socioculturels, touristiques et associatifs des aides importantes.

Ainsi, tant l'Espace Nature de la Botte du Hainaut que le Musée du Marbre bénéficie de la bonne santé de nos finances, ce qui permettra d'assurer la pérennité de ces institutions, qui, outre les emplois directs et indirects qu'elles génèrent, sont des vitrines vers l'extérieur de notre territoire. Il est évident que ces institutions auront à cœur d'assurer leurs services auprès des citoyens de notre commune, et qu'elles auront le même souci constant de tendre vers des finances saines leur permettant de dépendre le moins possible de subventions locales.

Il est bon également de rappeler que les divers services existants n'en seront pas pour autant déforcés. Tant le Centre Culturel Local, l'Office Communal du Tourisme, le CPAS, l'enseignement que les nouveaux venus tel l'EPN, l'extrascolaire, la Maison des Aînés, et bientôt la crèche, ont largement bénéficié des deniers communaux, permettant de faire de Sivry-Rance un lieu où la vie est agréable.

Des investissements conséquents continueront à être dévolus de l'ordre de +/- 1.500.000€, et même si cela entraîne un temps plus long pour la concrétisation, la volonté politique d'aller rechercher un maximum de subsides auprès des autorités compétentes restera notre priorité. Cette année, nous finaliserons la plupart des projets non encore aboutis. En 2011, priorité sera donnée à la rénovation de routes de notre commune. Les investissements nécessaires au Service Travaux, tel que le renouvellement du matériel roulant, un silo à sel, une sableuse, un compresseur, des tondeuses, ainsi que des maintenances diverses sont prévues au programme. En terme énergétique, nous comptons remplacer le chauffage et l'éclairage de la salle omnisport de Rance. Nos écoles ne seront pas oubliées : des travaux d'aménagement sont prévus à Sautin et Grandrieu, mais aussi le projet « Wallonie Cyclable », qui permettra à chaque école de disposer d'abris pour les vélos.

Michel Poucet
Echevin des Finances

III - RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION DES AFFAIRES DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2010

ETAT-CIVIL ET POPULATION

	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>01/12/2010</u>
Nombre de naissances	54	53	53	42	63	38	51	62	45	50	50
Nombre de décès	56	42	61	46	48	58	53	75	57	55	45
Nombre de mariages	18	9	21	17	13	11	23	20	19	18	19
Nombre de divorces	9	7	12	14	11	12	11	9	17	13	9
Nombre d'adoption	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0
Nombre de séparation corps et biens		1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre acquisition nationalité belge	2	1	0	4	0	3	6	2	1	3	1
Nombre de naturalisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

MIGRATION DE LA POPULATION

	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>01/12/2010</u>
Nombre de sorties								321	329	309	211
Nombre d'entrées								346	359	376	350

EVOLUTION DE LA POPULATION

<u>31/12/1994</u>	<u>31/12/1995</u>	<u>31/12/1996</u>	<u>31/12/1997</u>	<u>31/12/1998</u>	<u>31/12/1999</u>	<u>31/12/2000</u>	<u>31/12/2001</u>	<u>31/12/2002</u>
4558	4577	4541	4549	4521	4505	4495	4529	4540
<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2007</u>	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2009</u>	01/12/2010	
4590	4607	4597	4685 H : 2350 / F : 2335	4714 H : 2344 / F : 2370	4736 H : 2357 / F : 2379	4758 H : 2388 / F : 2371	4859 H : 2425 / F : 2434	

STRUCTURE DE LA POPULATION PAR COMMUNE

	<u>SIVRY</u>	<u>RANCE</u>	<u>GRANDRIEU</u>	<u>MONTBLIART</u>	<u>SAUTIN</u>	<u>S/ST/GERY</u>	<u>TOTAL</u>
Au 31/12/2002	1507	1547	587	364	426	109	4540
Au 31/12/2003	1564	1545	573	347	442	119	4590
Au 31/12/2004	1553	1541	603	345	447	118	4607
Au 31/12/2005	1560	1555	579	350	435	118	4597
Au 31/12/2006	1573	1585	612	343	448	124	4685
Au 31/12/2007	1593	1591	615	343	439	132	4713
Au 31/12/2008	1606	1625	592	340	439	134	4736
Au 31/12/2009	1617	1645	597	333	426	140	4758

ADMINISTRATION GENERALE

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL :

M. GATELIER Jean-François, Bourgmestre, M. DUCARME François, M. POU CET Michel, M. HANON Philippe, Echevins, M. SCHEPERS Charles, Mme DEBRUXELLES Annie, M. ALBESSART Philippe, M. DEMEULDRE Alex, M. LALMANT Alain, M. LEGROS Benoît, M. KNOPS Claude, Melle MICHAUX Sylvie, Mme BERHIN Jocelyne, M. HUBERT Philippe, Mme CRENERINE Micheline, Conseillers.

COMPOSITION DU COLLEGE COMMUNAL :

M. GATELIER Jean-François, Bourgmestre, M. DUCARME François, M. POU CET Michel, M. HANON Philippe, Echevins, Mme SCHEPERS Magali, Présidente CPAS.

COMPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL (NON COMPRIS LA POLICE ET L'ENSEIGNEMENT) AU 01/12/2010 :

Secrétaire Communal

M. GUILLAUME Jean-Jacques.

Chef de service d'administration

Mme MALCOTTE Josiane.

Employés d'administration

BERNARD Olivier, CAPRINI Fabrizio, DEVALLEE Marie-France, DUPONT Marie-Claude, FOSTROY Anne, LALMANT Isabelle, LO RE Anna-Maria, MOSTERT Isabelle, MOUSIN Christophe, NUEE Michaël, PESTIAUX Renaud, ROBERT Laurent, TITECA Dominique, VANDERICKX Valérie, VERLY Ruddy, VINCENT Julie.

COMPOSITION DU PERSONNEL OUVRIER AU 01/12/2010 :

APPART Nicolas, BAILY Laurent, BARBENCON Magali, BARDOUX Jean-Marie, BATAILLE Jordan, BRISSY Nicolas, CHARLIER Marie-Rose, CLARO Maryline, CLARO Yohan, DAPVRIL Willy, DUCARME Michel, DUMEUNIER Alain, DUMOULIN Jessica, GASPARD Nilda, GEHENIAUX Eric, GHYSELINCK Patricia, GILLAIN René, HAINAUT Jean-Claude, HANOTIAU Pascal, HANOTIAU Stéphane, HARDY Henri, HERBAGE Lucienne, HONORE Guy, HONORE Thierry, JACQUART Dominique, JAUQUET Reinhard, JOLY Raymond, KNOPS Raphaël, KONINCKX Martine, LAFINEUR André, LEGROS Christophe, LEGROS Jacques, MAGY Jean-Pol, MARY Christian, MULQUIN Noël, NAVEZ Nicolas, PETIT Raphael, PIETTE Monique, POROLI Christian, RAVIDAT Steve, RAVIGNON Christian, ROBIN Gisèle, ROOBROECK Adrien, SOYEZ Miguel, URBANCZYK Albert, VERHAEGHE Serge, WAROQUIER Philippe, WILGOCKI Bryan, WYNANT Gilles.

PREVOYANCE SOCIALE

Composition du Conseil de l'Action Sociale :

Mme SCHEPERS Magali, Présidente, M. BIENFAIT Dominique, Mme BOXHO Chantal, M. CHARLOTTEAUX André, M. DENIS Bernard, M. DUMOULIN Jacques, Mlle MICHAUX Sylvie, Mme TENRET Huguette, M. VAN LAERE Jean-Claude, Conseillers.

Composition du personnel du C.P.A.S. au 01/12/2010 :

Secrétaire du CPAS

M. PESTIAUX Renaud.

Autres

ANTOINE Sandrine, BERTAUX Nadine, CHARLIER Marie Rose, CLEMENT Ingrid, COPPIN Alma, DESORT Miguel, DRAUX Bernadette, GRAVEEL Marie Anne, GUELENNE Johan, GUILLAUME Vincent, HANSSSENS Eric, HARDY Fabienne, HELIN Mélanie, HOUTMEYERS Delphine, LORSIGNOL Sébastien, LUST Christine, MIDOUX Jonathan, PESTIAUX Liliane, PETIT Delphine, POLIZZI Natacha, POU CET Christine, ROBERT Angélique, VAN QUAQUEBEKE Godelieve.

7 personnes en phase d'insertion sociale par le biais de l'article 60.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE :

Compte 95 (FB)	Compte 96 (FB)	Compte 97 (FB)	Compte 98 (FB)	Compte 99 (FB)	Compte 2000 (FB)	Compte 2001	Compte 2002	Compte 2003
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------	-------------	-------------	-------------

14.925.560	14.267.500	15.638.361	13.311.180	16.040.816	16.489.476	434.803,11 €	409.961,11 €	394.870,76 €
Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	
422.301,45 €	457.705,00 €	480.939,00 €	402.000,00	440.000,00	440.000,00	415.000	415.000	

PENSIONS DE SURVIE ET DE RETRAITE (nombre de demandes introduites) :

<u>1995</u>	<u>1996</u>	<u>1997</u>	<u>1998</u>	<u>1999</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	2008	2009	01/12/2010
45	61	55	47	39	31	44	35	29	20	12	28	16	13	23	14

CULTE

NOM DES DESSERVANTS ET DU CLERGE ATTACHE AU CULTUE PAROISSIAL :

SIVRY/GRANDRIEU/SAUTIN/MONTBLIART/RANCE : Abbé J-P. PONTEGNIES, décédé le 30 mars 2010.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LES RECETTES DES FABRIQUES D'EGLISE :

	<u>MONTBLIART</u>	<u>RANCE</u>	<u>SAUTIN</u>	<u>SIVRY</u>	<u>GRANDRIEU</u>	<u>TOTAL</u>
Compte 1995	367.964 BEF	604.036 BEF	321.727 BEF	439.261 BEF		1.732.988 BEF
Compte 1996	293.279 BEF	632.003 BEF	282.008 BEF	419.451 BEF		1.626.741 BEF
Compte 1997	228.957 BEF	582.193 BEF	257.813 BEF	491.117 BEF		1.560.080 BEF
Compte 1998	246.384 BEF	666.905 BEF	303.615 BEF	471.913 BEF		1.738.817 BEF
Compte 1999	233.534 BEF	650.775 BEF	227.096 BEF	461.928 BEF		1.573.333 BEF
Compte 2000	7.920,62 €	16.089,53 €	6.709,98 €	10.199,78 €		40.919,91 €
Compte 2001	7.608,97 €	16.446,22 €	6.118,09 €	13.008,51 €		43.181,79 €
Compte 2002	9.301,26 €	16.631,95 €	8.373,18 €	13.318,46 €		47.624,85 €
Compte 2003	9.358,50 €	18.403,41 €	5.933,87 €	13.391,83 €		47.087,61 €
Compte 2004	9.329,28 €	15.083,99 €	9.137,96 €	12.558,75 €		46.109,98 €
Compte 2005	8.642,24 €	16.912,70 €	6.748,13 €	12.134,38 €		44.048,45 €
Compte 2006	7.749,52 €	17.084,32 €	7.053,60 €	15.708,78 €	5.098,37 €	52.694,59 €
Compte 2007	15.928,57 €	15.242,55 €	9.685,90 €	19.617,48 €	4.313,50 €	64.788,00 €
Compte 2008	8.853,57 €	16.362,49 €	8.331,66 €	19.450,72 €	6.112,50 €	59.110,94 €
Compte 2009	5.155,92 €	16.469,26 €	9.970,04	18.446,33 €	3.600,07 €	53.641,62 €
Budget 2010	5.476,06 €	17.917,67 €	9.576,26 €	16.745,73 €	3.547,76 €	53.263,48 €
Budget 2011	3.835,25 €	15.532,61 €	8.448,20 €	21.375,78 €	3.917,17 €	53.109,01 €

FINANCES

1. SITUATION COMPTE COMMUNAL 2009

	<u>SERVICE ORDINAIRE</u>	<u>SERVICE EXTRAORDINAIRE</u>
Droits constatés au profit de la commune	5.692.045,90	4.958.413,00
Irrécouvrables à déduire	53.121,26	0
Total restant des droits à recouvrer	5.638.924,64	4.958.413,00
Engagements de dépenses contractés	5.139.471,28	2.777.919,45
Excédent budgétaire :	499.453,36	2.180.493,55
Déficit budgétaire :		

Droits constatés au profit de la commune	5.638.924,64	4.958.413,00
Irrécouvrables à déduire		
Total restant des droits à recouvrer		
Imputations de l'exercice	4.950.998,42	1.501.594,62
Excédent comptable :	687.926,22	3.456.818,38
Engagements de dépenses contractés		
Imputation de l'exercice		
Transferts à reporter à l'ex. suivant :	188.472,86	1.276.324,83
Comptabilité générale :	Compte de résultats	
	Produits	3.761.552,26
	Charges	3.388.025,53
	Résultats :	+ 373.526,73
	Bilan	
	Total bilantaire	38.607.449,18
	Exercice	
Dont résultats cumulés	Ex. précédent	Capitalisé ()

Énumération des taxes et taux appliqués au Compte 2009

Droits constatés nets

Délivrance documents administratifs	36.725,78
Collecte et traitement déchets ménagers : isolé 75 €/ménage 150 €	268.640,00
Redevance intervention Services Communaux en matière de propreté publique et d'affichage	-
Redevance exhumations : 250 €	0,00
Redevance sur délivrance sacs payants : 1 € le sac de 60 l	56.889,00
Taxe sur les agences bancaires (200 € par guichet)	3.000,00
Distribution gratuite d'écrits publicitaires	27.297,95
Droits d'emplacement sur les marchés : 0,5 € le m ²	503,00
Taxe sur terrains de camping : type 1 (20€) – type 2 (40€) – type 3 (60€) – type 4 (75€)	21.480,00
Taxe sur pylônes et mâts pour antennes GSM : 2500 € par pylône ou mât	10.800,00
Taxe sur les permis de chasse et port d'armes	-
Taxe sur les secondes résidences : 400 €	27.600,00
Impôt personnes physiques : taux 8,5 %	1.090.537,42
Additionnels taxe véhicules automobiles	57.591,67
Précompte immobilier : taux 2600 (valeur C.A. 260,33)	686.466,90
Taxe de séjour	970,00
Taxe sur les terrains non bâtis en zone d'habitat	10.383,00
Taxe sur parcelles non bâties dans un lotissement non périmé	19.254,20
Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés, inachevés, les taudis	12.450,00

Liste des emprunts contractés au cours de l'année 2009 :

Aménagement et égouttage rues Esclinchamps et Godart	115.000,00
Aménagement et égouttage rue Godart (2 ^{ème} phase)	237.700,00
Aménagement rue de France (2 ^{ème} phase)	129.070,00
Achat véhicules	21.577,50
Achat remorque	21.300,84
Aménagement accès école communale de Sivry	6.907,42

Achat cellules de columbarium	4.691,78
Achat matériaux	11.236,81
Achat bâtiment ancienne poste de Rance	105.000,00
Total en € :	652.484,35

Liste des emprunts contractés au cours de l'année 2010 :

Travaux d'aménagement conciergerie	27.000,00
PT 2009 – Amélioration égouttage Wastenne, Planiau, Marlagne	85.000,00
Aménagement voirie Champ de Rance	36.638,77
Dégâts d'hiver	67.000,00
Travaux extraordinaires de voiries agricoles	28.000,00
Travaux aménagement crèche	294.000,00
Achat caveaux	27.346,00
Total en € :	564.984,77

Liste des emprunts à contracter au cours de l'année 2011 :

Aménagement crèche	60.000,00
Maison Cale- achat/placement panneaux photovoltaïques	28.000,00
Expropriation Grand' rue Rance	30.000,00
Droit de tirage voiries communales	30.000,00
Plan triennal – honoraires	40.000,00
Ecole de Sautin – trav. Stabilité & conformité incendie	30.000,00
Expropriation KNOOPS	50.000,00
Centre culturel – achat/placement panneaux photovoltaïques	35.000,00
Hall Omnisports – remplac. Éclairage et chauffage + honoraires	15.000,00
Bibliothèque/EPN – effc. Énergétique + honoraires	59.938,00
Total en € :	377.938,00

2. SITUATION BUDGET COMMUNAL DE L'EXERCICE 2010 (après M.B.) :

<u>Service ordinaire :</u>		<u>Service extraordinaire :</u>	
Recettes	6.048.883,66	Recettes	3.650.292,60
Dépenses	5.527.893,72	Dépenses	1.503.777,70
Solde	Boni 520.989,94	Solde	Boni 2.146.514,90

POLICE, SURETE ET HYGIENE

Suite à la réforme de la loi sur la police intégrée du 7/12/1998, la Zone de police de la BOTTE DU HAINAUT (BOTH) est constituée par les communes de Beaumont, Sivry-Rance, Froidchapelle, Chimay et Momignies.

Le Collège de police est composé des cinq Bourgmestres et du Chef de Zone : M. Charles DUPUIS, Bourgmestre de Beaumont et Président de la Zone de Police ; M. Jean-François GATELIER, Bourgmestre de Sivry-Rance ; M. Willy DECUIR, Bourgmestre de Froidchapelle ; M. Denis DANVOYE, Bourgmestre de Chimay ; M. Albert DEPRET, Bourgmestre de Momignies.

Le Conseil de police est composé des cinq Bourgmestres et de 17 membres échevins ou conseillers provenant des cinq communes, pour Sivry-Rance il s'agit de M. Michel POU CET, Mme Jocelyne BERHIN, Mme Annie DEBRUXELLES.

LE PERSONNEL DE LA POLICE DE PROXIMITE :

La gestion policière des communes de Sivry-Rance et Froidchapelle sont regroupées sous la direction de M. Gérard BEYLS, Commissaire de police.

A SIVRY-RANCE, le Commissariat central est installé à Rance dans les locaux de l'ancienne Gendarmerie. Une permanence est assurée à Sivry par MM. Bénédicte TENRET, Antoine ELIS et Fabrice GUELENNE.

DOTATION COMMUNALE A LA ZONE DE POLICE

Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010
229.565,59 €	234.156,91 €	238.840,05 €	282.139,00 €	282.726,01 €	300.723,43 €	308.213,92 €	312.606,65 €
Budget 2011							
319.890,38 €							



STATISTIQUES ADMINISTRATIVES :

	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>01/12/2010</u>
Nouvelles cartes d'identité délivrées	523	520	465	415	387	891	1293	1039	691	554	1068
Titres d'identité étrangers délivrés	-	70	47	35	42	57	57	55	37	56	46
Etrangers inscrits au registre spécial	8	14	8	10	18	16	12	14	7	10	12
Aliénés séquestrés à domicile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliénés colloqués dans des asiles	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0
Registre d'attente pour les réfugiés	5	12	11	11	11	12	12	11	11	10	14

NOMBRE DE SEPULTURES ET DE CONCESSIONS ACCORDEES AU COURS DES ANNEES ECOULEES :

<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>01/12/2010</u>
20	14	18	15	14	21	15	13	14	19	15

	PRODUIT BRUT DES CONCESSIONS	PRODUIT BRUT DES CAVEAUX	PRODUIT BRUT DES COLUMBARIUMS
COMPTE 1996	235.000 fb	846.500 fb	40.000 fb
Compte 1997	130.000 fb	394.000 fb	40.000 fb
Compte 1998	200.000 fb	500.000 fb	60.000 fb
Compte 1999	185.000 fb	550.000 fb	60.000 fb
Compte 2000	230.000 fb	451.000 fb	100.000 fb
Compte 2001	2.354,99 €	6.544,39 €	495,79 €
Compte 2002	3.977,00 €	10.978,00 €	2.480,00 €
Compte 2003	3.100,00 €	8.624,00 €	2.480,00 €
Compte 2004	3.472,00 €	8.252,00 €	0,00 €
Compte 2005	5.580,00 €	12.762,00 €	992,00 €
Compte 2006	4.092,00 €	8.004,00 €	1.488,00 €
Compte 2007	1.984,00 €	9.466,00 €	992,00 €
Compte 2008	2.480,00 €	9.268,00 €	1.488,00 €
Compte 2009	2.356,00 €	9.764,00 €	1.984,00 €

ORDONNANCES – ARRETES – AUTORISATIONS DE POLICE PRISES EN 2010 :

<u>COMMUNE</u>	<u>DATE</u>	<u>OBJET</u>
Sivry	24/02/2010	Salamandre-Rally
Sivry	18/03/2010	Concentration véhicules anciens balade du Muguet
Sivry	18/03/2010	Concentration véhicules VW coccinelles
Rance	24/03/2010	1 ^{er} Raid vtt des scouts éclaireurs de Rance
Rance	31/03/2010	Sprint de Rance
Sivry-Rance	31/03/2010	Boucles chevrotines
Sivry	14/04/2010	Ducasse de la Pentecôte
Grandrieu	29/04/2010	Les Bosses de Grandrieu

Sivry-Rance	05/05/2010	Tournage du film frits et freddy
Sivry	19/05/2010	Inauguration rond-point de Sivry « Ilot de la Gâte d'Or »
Sivry	02/06/2010	Criterium Bianchi Historic Rally
Sivry	23/06/2010	Grand Prix cycliste de la ville de Fourmies
Rance	30/06/2010	Ducasse du Calvaire
Montbliart	07/07/2010	Kioske et brocante de l'office du tourisme
Sivry	14/07/2010	Kiosque de l'Eté
Sautin	14/07/2010	20 ^e concours de bucherons
Sivry	14/07/2010	Balade des moissons
Sivry	14/07/2010	Ducasse de l'assomption
Sautin	14/07/2010	Ducasse jeunesse de Sautin
Sivry	28/07/2010	Journée festive quartier des chaoux
Rance	31/08/2010	Kiosque de l'été place Musée du Marbre
Sivry	15/09/2010	Ducasse du Val Benoît
Sivry-Rance	22/09/2010	Tournage du film « L'amour ou pire encore »
Sivry	20/10/2010	Olympiades familiales Ecole Communale
Rance	27/10/2010	Marché hebdomadaire
Rance	01/12/2010	Curage des avaloirs
Sivry	15/09/2010	Ducasse du Val Benoît

ENSEIGNEMENT

Liste du personnel attaché aux écoles communales : Situation au 1^{er} octobre 2010

<u>A. DIRECTEURS D'ÉCOLES</u>	
1. LEGROS Dominique	Implantation RANCE - rue Carrière, 1a Implantation SAUTIN – Rue de Sourenne, 1
2. HUBLET Olivier	SIVRY Grand'place, 29
3. HENNEBERG Isabelle	GRANDRIEU rue de Sivry, 4
<u>B. CLASSES PRIMAIRES</u>	
1. BERNARD Vincent	
2. HUBLET Olivier	Direction avec classe
3. LEGROS Dominique	Direction sans classe
4. BOGERS Virginie	
5. BOUILLET Stéphanie	
6. DERMONNE Laurence	Charge : ¾ temps. Congé prestations réduites convenances personnelles
7. DUPUIS Anne	
8. GOSSET Maité	
9. HENNEBERG Isabelle	Direction avec classe
10. HUART Sophie	
11. LAMBERT Françoise	
12. LELEU Sabine	
13. MEERTENS Fanny	
14. MORIAME Sabine	
15. POINT Isabelle	
16. TITECA Cristelle	
17. BELKA Marc	
18. CASSEL Audrey	
19. HUBERT Christophe	
<u>C. CLASSES MATERNELLES</u>	
1. CHENE Véronique	
2. DALOZE Pascale	
3. DEMEULDRE Fabienne	
4. DUPUIS Viviane	
5. EINSWEILER Dominique	
6. HENNEBERG Marianne	
7. NOULIN Nadine	
8. RAMLOT Christiane	
9. MORMAL Sandrine	
10. VAISIERE Séverine	
11. DELCHAMBRE Jennifer	Assistante maternelle – statut PTP
12. FRAEYS de VEUBEKE Alexandra	Maître de psychomotricité
<u>D. MAITRES DE MORALE LAIQUE</u>	

LATOURE Dimitri	20 périodes
<u>E. MAITRES DE RELIGION CATHOLIQUE</u>	
VERHEYDEN Véronique	20 périodes
<u>F. MAITRE D'EDUCATION PHYSIQUE</u>	
1. GREMEAUX Michel	24 périodes
2. LATOUR Dimitri	2 périodes
<u>G. MAITRE DE RELIGION PROTESTANTE</u>	
DEL TUFO Aurélie	8 périodes
<u>H. MAITRE DE SECONDE LANGUE (néerlandais)</u>	
BOUDART Cécile	12 périodes

NOMBRE D'ELEVES INSCRITS PAR ECOLE - TOTAL PRIMAIRE (30/09/2010) + MATERNELLE (30/09/2010)

ANNEE SCOLAIRE	SIVRY	RANCE	SAUTIN	GRANDRIEU	TOTAL
1984-1985	132	139	56	35	362
1985-1986	132	162	46	38	378
1986-1987	125	140	49	37	351
1987-1988	118	148	49	42	357
1988-1989	122	150	49	46	367
1989-1990	134	142	51	49	376
1990-1991	121	135	46	43	345
1991-1992	125	151	49	54	379
1992-1993	120	166	45	56	387
1993-1994	111	171	42	48	372
1994-1995	122	172	43	49	386
1995-1996	115	180	48	46	389
1996-1997	108	166	48	47	369
1997-1998	113	169	52	44	378
1998-1999	109	181	54	42	386
1999-2000	107	182	54	42	385
2000-2001	88	185	51	56	380
2001-2002	91	173	46	51	361
2002-2003	85	172	42	52	351
2003-2004	84	182	42	60	368
2004-2005	89	176	38	66	369
2005-2006	118	140	38	75	371
2006-2007	118	154	37	80	389
2007-2008	115	164	47	82	408
2008-2009	125	158	43	83	409
2009-2010	136		203	89	428
2010-2011	144		200	87	431

PATRIMOINE

Aliénations de l'exercice 2010 (accords définitifs Conseil Communal)

<u>LOCALISATION</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>SOMME</u>
SAUTIN – Section G, n°623, 624A, 624C	19 a 37 ca	6.220,00-EUR
RANCE – Section B n°184N2, 184S2 (Poste)	5 a 40 ca	110.000,00-EUR
SAUTIN – Section C, n°35N, 35R	8 a 68 ca	8.070,00-EUR
SIVRY – Section G, n°77A, 77B + excédents	3 a 67 ca	3.700,00-EUR
SAUTIN – Section C, n°103D3, 103E3	25 a 90 ca	34.000,00-EUR
SAUTIN – Section G, n°588S	57 a 50 ca	60.000,00-EUR
RANCE – Section B, n°197E	1 a 90 ca	1.000,-EUR
TOTAL	1 ha 22 a 42 ca	222.990,00-EUR

Acquisition de l'exercice 2010

<u>LOCALISATION</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>SOMME</u>
----------------------------	--------------------------	---------------------

Néant

Echange de l'exercice 2010

<u>LOCALISATION</u>	<u>SUPERFICIE</u>
SAUTIN – Section B, n°411G, 413A	11 a 61 ca

Locations d'immeubles

Compte 1995	Compte 1996	Compte 1997	Compte 1998	Compte 1999	Compte 2000	Compte 2001	Compte 2002	Compte 2003
572.389	599.506	656.207	616.3561	588.345	11.610,12 €	22.028,46 €	25.490,78 €	26.229,68 €
Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Budget 2011	
22.898,37€	26.249,00€	27.242,64€	46.099,55€	60.902,19€	34.064,39€	48.460,55€	54.350,37	

Locations Chasse et Pêche

Compte 1995	Compte 1996	Compte 1997	Compte 1998	Compte 1999	Compte 2000	Compte 2001	Compte 2002
2.958.937	3.102.136	3.200.678	3.442.906	3.351.388	87.748,78 €	89.073,72 €	94.977,58 €
Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010
92.192,52 €	89.730,29 €	90.092,77 €	91.943,22 €	93.792,36 €	95.564,44€	105.461,04	97.539,17€
Budget 2011							
107.018,84							

Ventes de bois

Compte 1995	Compte 1996	Compte 1997	Compte 1998	Compte 1999	Compte 2000	Compte 2001	Compte 2002
5.831.268	7.419.516	9.550.990	10.287.376	3.816.127	259.053,99 €	145.376,16 €	158.916,96 €
Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010
192.075,58 €	217.146,96 €	403.443,12 €	412.510,16 €	317.219,80 €	486.242,80 €	227.667,80 €	288.361,84 €
Budget 2011							
288.000,00 €							



15. BUDGET COMMUNAL ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE 2011 : Arrêt.

Attendu qu'il y a lieu d'arrêter le budget ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2011 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le Règlement Général de la Comptabilité Communale en exécution de l'article L1315-1 du C.D.L.D.;

Vu la circulaire budgétaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Paul FURLAN, du 23 septembre 2010 relative à l'élaboration du budget communal 2011 ;

Vu les articles L1312-1 et L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

DECIDE, : A L'UNANIMITE, POUR LE SERVICE ORDINAIRE ;

DECIDE, PAR 8 OUI ET 6 ABSTENTIONS, POUR LE SERVICE EXTRAORDINAIRE ;

Mme DEBRUXELLES A., MM. ALBESSART Ph., DEMEULDRE A., KNOPS C., M. HUBERT Ph., Mme CRENERINE M., Conseillers Communaux; justifiant leur abstention sur le fait selon eux que l'effort budgétaire est insuffisant en ce qui concerne l'amélioration des routes, d'une part, et que le budget extraordinaire est présenté avec un déficit à l'exercice propre, d'autre part.

Article 1 : d'arrêter le budget de l'exercice 2011 comme suit :

Budget 2011	recettes	dépenses	Résultat budgétaire Boni/mali
Service ordinaire ex. propre	5.307.714,81	5.255.109,08	+ 52.605,73
Résultat global	5.831.204,75	5.275.306,58	+ 555.898,17
Service extraordinaire ex.	1.376.110,00	1.520.284,94	- 144.174,94

propre	3.888.431,84	2.009.116,98	+ 1.879.314,86
Résultat global			

Article 2 : de transmettre le présent budget aux Autorités de tutelle aux fins d'approbation.



16. ASBL « LA CHENILLE » CRECHE COMMUNALE – GARANTIE BANCAIRE : Décision à prendre.

Vu que l'ASBL « La Chenille », sise Route de Mons n° 72 à 6470 Sivry-Rance, par résolution du 9/12/2010, a décidé de contracter auprès de DEXIA Banque, une avance en courant, d'un montant de 20.000,00 euros, destinée au financement de ses dépenses de fonctionnement.

Attendu que cette avance en compte courant doit être garantie par la commune de Sivry-Rance.

LE CONSEIL COMMUNAL, PAR 8 OUI ET 6 ABSTENTIONS :

Mme DEBRUXELLES A., MM. ALBESSART Ph., DEMEULDRE A., KNOPS C., M. HUBERT Ph., Mme CRENERINE M., Conseillers Communaux; justifiant leur abstention sur le danger de l'engagement financier communal potentiel.

DECLARE se porter caution solidaire envers DEXIA Banque, tant en capital qu'en intérêts, commissions et frais, de l'avance en compte courant, d'un montant total de 20.000,00 euros contracté par l'ASBL « La Chenille » et ce, jusqu'à l'échéance de l'avance.

S'ENGAGE, jusqu'à l'échéance finale de toute dette auprès de Dexia Banque, à soutenir l'ASBL « La Chenille » afin qu'elle puisse respecter ses engagements financiers vis-à-vis de Dexia Banque et autres tiers.

AUTORISE DEXIA Banque à porter au débit du compte courant de la commune, valeur de leur échéance, toutes sommes généralement quelconques dues par l'emprunteur et qui resteraient impayées par celui-ci à l'expiration d'un délai de 30 jours à dater de l'échéance. Pour information, l'administration garante recevra copie de la correspondance envoyée à l'ASBL en cas de non-paiement dans les délais.

S'ENGAGE, jusqu'à l'échéance finale de cet emprunt et de ses propres emprunts conclus auprès de DEXIA Banque, à prendre toutes les dispositions utiles afin d'assurer le versement sur son compte ouvert auprès de cette société, de toutes les sommes qui y sont actuellement centralisées soit en vertu de la loi (notamment sa quote-part dans le Fonds des Communes et dans tout autre Fonds qui viendrait s'y ajouter ou à le remplacer, le produit des centimes additionnels communaux aux impôts de l'Etat et de la province ainsi que le produit des taxes communales perçues par l'Etat) soit en vertu d'une convention, et ce nonobstant toute modification éventuelle du mode de perception de ces recettes.

AUTORISE irrévocablement DEXIA Banque à affecter les recettes susmentionnées au paiement de toutes sommes généralement quelconques dues par l'emprunteur et qui seraient portées au débit du compte courant de la Commune.

CONFIRME les engagements susvisés en ce qui concerne le paiement des sommes qui seraient réclamées par DEXIA Banque, en cas de liquidation de l'emprunteur, attendu d'autre part que celui-ci s'est engagé à rembourser immédiatement à DEXIA Banque le solde de sa dette en capital, intérêts et frais.

S'ENGAGE, en cas d'insuffisance des recettes susmentionnées pour le paiement des charges qui seraient portées en compte à la Ville, à faire parvenir directement à DEXIA Banque le montant nécessaire pour parfaire le paiement de sa dette. En cas de retard de paiement de tout ou partie des montants dus, des intérêts de retard sont dus de plein droit et sans mise en demeure, calculés conformément à l'article 15 § 4 de l'annexe à l'AR du 26 septembre 1996, relatif aux marchés publics, et cela pendant la période de défaut de paiement.

La présente autorisation, donnée par la commune, vaut délégation irrévocable en faveur de DEXIA Banque.

La présente délibération est soumise à la tutelle générale conformément à la loi communale et aux décrets applicables.



17. TRAVAUX DE RENOVATION DU CENTRE CULTUREL LOCAL : Accord de principe et sollicitation des subventions.

Attendu que la salle du Centre Culturel de Sivry présente de plus en plus régulièrement des dysfonctionnements (en termes de chauffage d'éclairage ,d'isolation et d'étanchéité) ;

Attendu que dès lors, l'utilisation de la salle ne se fait pas de manière optimale ;

Vu le rapport de visite de contrôle de AIB-Vinçotte de mars 2009 et concluant à la non-conformité des installations électriques ;

Vu le dossier UREBA n° COMM022/006/b introduit auprès de la Région Wallonne octroyant un subside de 138.690 € pour des travaux d'isolation de la toiture, de remplacement de châssis et de remplacement du système de chauffage d'un montant total de 273 193,80€ TVAC ;

Considérant qu'il y a lieu d'envisager également le remplacement de la toiture, du système d'éclairage et de la chaudière, ainsi que des améliorations de la technique scénographique (remplacement des cintres, pendrions,...) et mise en conformité du système électrique;

Vu la note de motivation jointe en annexe et justifiant l'opportunité de la réalisation ;

Vu la note d'intention jointe en annexe et détaillant le programme complet des installations à réaliser ;

Vu le décret du 17 juillet 2002 – M.B. du 24 septembre 2002 - relatif à l'octroi de subventions aux collectivités locales pour les projets d'infrastructures culturelles ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 18 décembre 2003 – M.B. du 5 mars 2004 - portant application des articles 4 et 6 du décret du 17 juillet 2002 relatif à l'octroi de subventions aux collectivités locales pour les projets d'infrastructures culturelles ;

Vu le coût des travaux envisagés dans la salle du Centre Culturel de Sivry pour un montant estimé à 600 000€ TVAC ;

Vu le CDLD ;

DECIDE, A L'UNANIMITE:

ART. 1 : d'émettre un accord de principe sur les travaux envisagés pour un montant estimé à 600 000 € TVAC dans la salle du Centre Culturel de Sivry;

ART. 2 : d'approuver la note de motivation, la note d'intention, l'estimation des travaux et de solliciter les subventions auprès de la Communauté Française

ART. 3 : de transmettre la présente délibération et le dossier de demande de principe auprès du Ministère de la Communauté Française – Service Infrastructure Culturelle.



18. ANCRAGE COMMUNAL 2007-2008 – LOGEMENTS D'INSERTION : Relocalisation de l'opération.

Vu l'arrêté ministériel portant exécution de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 19 juillet 2001 relatif au programme communal d'actions en matière de logement ;

Vu le programme communal d'actions en matière de logement établi pour la période 2007-2008;

Vu la note de politique générale votée par le Conseil Communal en séance du 26 avril 2007;

Considérant que l'approbation de ce programme peut-être effectuée par le Collège Communal à la condition de ratifier cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Communal ;

Vu la décision du Collège Communal, en séance du 8 août 2007 approuvant le programme communal en matière de logement pour la période 2007-2008 ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 30 août 2007 ratifiant la décision du Collège Communal du 8 août 2007 approuvant le programme communal en matière de logement pour la période 2007-2008 ;

Considérant que la fiche n°1 du programme communal en matière de logement pour la période 2007-2008 prévoit la transformation d'anciens logements de fonction de la gendarmerie de Rance pour en faire 2 logements d'insertion ;

Considérant que les logements précités ont été acquis par notre Commune mais sont actuellement toujours occupés par la zone de police Botha en attente d'emménagement dans le nouveau commissariat central de police dont les travaux de construction devraient se terminer dans le courant de l'année 2012 ;

Considérant que, afin de respecter les délais prévus pour la réalisation du plan d'ancrage communal précité, il y a lieu de procéder à la relocalisation dudit projet en d'autres locaux ;

Considérant que le bâtiment communal sis Rue de la Régence n°2 à 6470 Grandrieu, actuellement occupé par le C.P.A.S. de Sivry-Rance devrait se libérer dans le courant de l'année 2011 ;

Vu la Nouvelle Loi Communale ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Article 1 – de procéder à la relocalisation de l'opération précitée dans les locaux sis Rue de la Régence n°2 à 6470 Grandrieu et de transformer les bureaux actuellement occupés par le C.P.A.S. de Sivry-Rance pour en faire des logements d'insertion.

Article 2 – un extrait de la présente délibération sera joint au dossier et transmis aux services régionaux compétant ainsi que tous les autres documents prescrits.



19. PROJET ECOTEAM : Candidature à l'appel à projet.

Attendu que l'appel à candidature pour le projet « Eco-exemplarité au sein des communes wallonnes- Projet EcoTeam » lancé par le Ministre de l'Environnement et le Ministre des Pouvoirs locaux de la Région Wallonne ;

Attendu que l'objectif de ce projet est de mettre en œuvre des pratiques d'eco-management au sein même des administrations ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 26 avril 2007 décidant de s'engager dans l'optique du développement durable et de mettre en place un Agenda 21 Local ;

Vu le Plan d'Actions Locales-Energie adopté par le Conseil Communal en séance du 2 avril 2009 ;

Considérant l'adhésion de la Commune de Sivry-Rance à la Convention des Maires en date du 15 octobre 2009, et que cette convention a pour objectif d'atteindre, voir même dépasser les objectifs européens "3x20" en 2020, à savoir réduire de 20 % la consommation d'énergie, diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et produire 20 % d'énergie à partir de sources renouvelables à l'horizon 2020;

Vu le CDLD ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

ART. unique : d'approuver la candidature de l'Administration Communale au projet EcoTeam de la Région wallonne.



20. ORGANISATION DU SERVICE INCENDIE : Approbation protocole d'accord, constitution d'une pré-zone opérationnelle.

Vu l'article L1222-1 du Code de la Démocratie Locale ;

Vu la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile,

Vu l'arrêté royal du 12 octobre 2010 portant l'octroi aux communes concluant avec l'Etat une convention pré-zone opérationnelle de subsides pour les frais de personnel, d'infrastructure, de matériel et d'équipement et de coordination,

Vu l'arrêté Royal du 2 février 2009 portant délimitation des 32 prézones;

Vu le manuel PZO1 du 28 juillet 2010 relatif à la mise en place des prézones opérationnelles (PZO),

Vu la circulaire ministérielle du 11 mars 2009 relative aux Task-forces ;

Les communes organisant un service d'incendie sur le territoire d'une même zone sont invitées à constituer une PZO.

La convention PZO doit contribuer à la réalisation des priorités de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile dont les objectifs sont :

- assurer un meilleur fonctionnement des services de secours;
- augmenter la sécurité des citoyens et des intervenants.

Les mesures prises dans le cadre de cette convention devront notamment concourir à la réalisation des objectifs suivants :

- coordonner la pré-zone opérationnelle ;
- optimiser l'application systématique du principe de l'aide adéquate la plus rapide ;

- procéder à une analyse des risques au niveau zonal ;
- réaliser un plan de redéploiement et d'acquisition du matériel ;
- utiliser un logiciel permettant de générer des rapports ;
- réaliser un plan de pré positionnement du personnel ;
- réaliser un plan zonal d'acquisition de matériel pour l'équipement individuel;
- recruter le personnel nécessaire pour optimiser la couverture opérationnelle de la zone ;
- réaliser un plan zonal de formation pour le personnel en fonction des particularités de la zone (recyclage, formation continuée et spécialisée) ;
- développer et harmoniser la prévention obligatoire ;
- sensibiliser les citoyens à la prévention contre l'incendie dans les habitations.

Attendu que le Ministre de l'Intérieur souhaite, dans le cadre de la mise en œuvre des Pré-Zones Opérationnelles, que l'ensemble des objectifs prévus (dont 5 obligatoires) soient réalisés dans les meilleurs délais;

Vu la décision du conseil de pré-zone du 8 septembre 2010 concernant:

- La constitution d'une Pré-Zone Opérationnelle (PZO);
- La demande faite à la commune de Charleroi d'assumer le rôle de "commune centralisatrice"; la commune de Charleroi s'engage à conclure une convention avec le Ministre de l'Intérieur;

Attendu que le dossier de candidature du 15 septembre 2010 a été introduit auprès du SPF Intérieur;

Vu les négociations avec le SPF, à la suite desquelles une convention définitive a été établie;

Vu la conclusion d'un accord sur la convention définitive citée précédemment entre le SPF Intérieur et la commune centralisatrice de Charleroi ;

Attendu que la Province de Hainaut est divisée en trois zones de secours : zone de secours 1 : Hainaut Centre, zone de secours 2 : Hainaut Est, zone de secours 3 : Hainaut Ouest ;

Attendu que la Commune de Sivry-Rance fait partie de la zone de secours Hainaut Est et souhaite adhérer à la convention mise en place PZO Hainaut Est ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

ART. 1 : d'approuver le protocole d'accord entre les bourgmestres des communes situées sur le territoire de la Zone Hainaut Est relatif à la constitution d'une pré-zone opérationnelle. Le protocole ci-joint fait partie intégrante de la présente.

ART.2 : Cette approbation est conditionnée par l'adhésion de l'ensemble des communes concernées à ce protocole d'accord.



21. STATUT ADMINISTRATIF PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATIONS : Décision à prendre.

Vu les délibérations du Conseil communal du 29/12/2005 arrêtant les statuts administratif et pécuniaire applicables aux membres du personnel communal à l'exception du personnel enseignant, en ce compris les contractuels, sauf en ce qui concerne les dispositions dont ils sont expressément exclus et approuvées par la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut en date du 23/02/2006 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 27/04/2006 apportant des modifications aux statuts administratif et pécuniaire et au règlement de travail selon la demande du Collège provincial ;

Vu la Circulaire du 2 avril 2009 relative à la convention sectorielle 2005-2006 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mai 2009 décidant d'adhérer à la convention sectorielle 2005-2006 intégrant un « Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire » et s'engageant à intégrer dans le statut administratif applicable aux membres du personnel communal l'ensemble des mesures relatives au renforcement de la mobilisation des ressources humaines ;

Considérant que l'adhésion au à la convention sectorielle 2005-2006 implique, de manière indissociable, l'adoption de l'ensemble des mesures prévues dans le Pacte pour une fonction publique solide et solidaire, à savoir le renforcement de la mobilisation des ressources humaines par l'intégration dans le statut administratif de nouveaux dispositifs relatifs au positionnement des agents dans des carrières intégrant en permanence les évolutions de la société, à l'identification et à la description des fonctions nécessaires au fonctionnement de l'administration, à la valorisation des compétences, à la planification de la formation des agents, à l'évaluation des agents, à l'identification et à la remédiation des inaptitudes, aux procédures de recrutement et aux conditions de travail ;

Vu le protocole d'accord du comité de concertation et de négociation syndicale du 27 janvier 2010 ;

Vu l'avis favorable du comité de concertation Commune/CPAS du 8 décembre 2010 ;
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Article 1 – de modifier le statut administratif applicable aux membres du personnel communal afin d'y intégrer les mesures suivantes prévues dans le Pacte pour une fonction publique solide et solidaire :

- Principes généraux applicables lors du recrutement des agents statutaires et contractuels ;
- Prestations réduites pour raisons médicales ;
- Bien-être au travail ;
- Carrières spécifiques ;
- Principes applicables à l'évaluation du personnel des Pouvoirs locaux ;
- Valorisation des compétences (Echelles D1 et D4) ;
- Inaptitude professionnelle ;
- Conception d'un plan de formation.

Article 2 – la présente décision sera exécutoire dès son approbation.

Article 3 – de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle.



22. IGRETEC – A.G. 20/12/2010 – MANDAT IMPERATIF : Décision à prendre.

Considérant l'affiliation de la Commune de Sivry-Rance au secteur 1 de l'Intercommunale I.G.R.E.T.E.C. ;

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que la Commune de Sivry-Rance doit, désormais, être représentée à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal, désignés lors du Conseil du 21 juin 2007 ;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre Commune à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'I.G.R.E.T.E.C. du 20/12/2010 ;

Que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur les points essentiels de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise ;

Qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil communal les points 2, 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'I.G.R.E.T.E.C. ;

DECIDE :

1) D'approuver :

- le **point 2)** de l'ordre du jour, à savoir :

Dernière évaluation du Plan stratégique 2008-2010

A L'UNANIMITE ;

- le **point 3)** de l'ordre du jour, à savoir :

Plan Stratégique 2011-2013

A L'UNANIMITE ;

- le **point 4)** de l'ordre du jour, à savoir :

Modifications statutaires

A L'UNANIMITE ;

- le **point 5)** de l'ordre du jour, à savoir :

Désignation du commissaire-réviseur

A L'UNANIMITE ;

- le **point 6)** de l'ordre du jour, à savoir :

Situation des émoluments

A L'UNANIMITE ;

2) de charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 16 décembre 2010.

3) de charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

- 4) copie de la présente délibération sera transmise à l'Intercommunale IGRETEC, boulevard Mayence 1 à 6000 Charleroi, au Gouvernement Provincial, au Ministre régional de tutelle sur les Intercommunales.



23. INTERSUD – A.G. 22/12/2010 – MANDAT IMPERATIF : Décision à prendre.

Attendu que la commune de Sivry-Rance est affiliée à l'intercommunale « INTERSUD » ;

Vu les statuts de ladite Intercommunale et notamment l'article 48 ;

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que, conformément aux dispositions légales, la Commune de Sivry-Rance est représentée à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle lors du Conseil Communal du 26 avril 2007, à savoir : MM. Jean-François GATELIER, Bourgmestre, Michel POU CET, Echevins, Alain LALMANT, Conseiller communal, pour la majorité, et M. Philippe HUBERT, Conseiller communal, et Mme Annie DEBRUXELLES, Conseillère communale, pour l'opposition ;

Considérant qu'il convient de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre Commune à l'Assemblée Générale Stratégique d'INTER SUD du 22/12/2010 ;

Que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur les points repris à l'ordre du jour ;

Vu le Plan Stratégique adopté par le Conseil d'Administration en date du 17 novembre 2010 ;

Considérant que les points abordés lors de cette Assemblée Générale sont de nature à modifier les droits et obligations de la commune de Sivry-Rance ;

Attendu qu'il y a lieu que le conseil communal adopte une position commune en la matière ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

ART. 1^{er} – de donner mandat impératif aux délégués communaux de Sivry-Rance à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'intercommunale « INTERSUD » du 22/12/2010 afin d'approuver les points repris à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

ART. 2 – de transmettre la présente délibération à l'intercommunale « INTERSUD » et aux délégués communaux de Sivry-Rance, pour disposition.



24. A.I.E.S.H. – A.G. 29/12/2010 – MANDAT IMPERATIF : Décision à prendre.

Attendu que la commune de Sivry-Rance est affiliée à l'Association Intercommunale d'Electricité du Sud-Hainaut, en abrégé « A.I.E.S.H. » ;

Vu les statuts de ladite Intercommunale ;

Vu l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'A.I.E.S.H. convoquée pour le 29 décembre 2010 ;

Vu l'article 15 § 1^{er} - alinéa 2 du Décret précité, qui stipule que dès lors qu'une délibération a été prise par leur Conseil, les délégués de chaque commune rapportent la décision telle quelle à l'Assemblée générale ;

Considérant que les points abordés lors de cette Assemblée Générale sont de la plus haute importance et sont de nature à modifier les droits et obligations de la commune de Sivry-Rance ;

Attendu qu'il y a lieu que le conseil communal adopte une position commune en la matière ;

Vu le Code de la Démocratie et de la Décentralisation ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

ART. 1^{er} – de donner mandat impératif aux délégués communaux de Sivry-Rance à l'Assemblée Générale de l'A.I.E.S.H. du 29 décembre 2010 afin d'approuver les points 1-2-3-4-5 de l'ordre du jour de ladite Assemblée Générale Ordinaire.

ART. 2 – Le Conseil, à l'unanimité, déplore toutefois qu'aucune solution ne soit intervenue à ce jour en ce qui concerne le transfert de l'ensemble du territoire de Couvin vers l'AIESH. Sous peine de mettre en péril la pérennité de notre Intercommunale, ainsi que de sauvegarder l'emploi de proximité, le Conseil ne peut qu'inviter le Conseil d'Administration à finaliser cette opération de reprise dans les plus brefs délais.

ART. 3 – Pour ce qui est de la télédistribution, le Conseil communal, unanime également, s'interroge sur le bien-fondé des investissements entrepris alors qu'aucune solution de reprise de ce secteur par un autre

opérateur ne se concrétise actuellement, et ce d'autant plus que le secteur télédistribution traditionnel se trouve supplanté de plus en plus par d'autres technologies offrant un panel et une qualité de services supérieurs.

ART. 4 – de transmettre la présente délibération à l'A.I.E.S.H. et à MM. ALBESSART Ph., DEMEULDRE A., POU CET M., SCHEPERS Ch., LALMANT A., délégués communaux de Sivry-Rance, pour disposition.



Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

GUILLAUME J.J.

J-F. GATELIER